

Conditions de l'avantage **BONUS BOOSTER MATMUT**

1. Descriptif de l'avantage

Le Bonus Booster **Matmut** permet une **descente automatique de bonus deux fois plus rapide que la normale et ce, jusqu'à 36 % de bonus** (coefficient de réduction de 0,64).

2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'avantage

Pour pouvoir bénéficier du Bonus Booster **Matmut**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique,
- souscrire ou être titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques 4 roues ou 2 roues auprès de la **Matmut** garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R. 311-1 du Code de la Route :
 - voiture particulière hors camping-car,
 - camionnette,
 - motocyclette de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
 - tricycle à moteur de plus 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
- avoir opté pour un usage* Actif ou Sérénité,
- avoir acquis à la dernière échéance annuelle un **coefficient de réduction strictement égal à 0,90, 0,80 ou 0,72 et :**
 - **s'il s'agit d'une nouvelle souscription d'un contrat Multirisques 4 roues ou 2 roues auprès de la Matmut :**
 - avoir été assuré depuis au moins 7 mois depuis la dernière échéance annuelle du contrat souscrit auprès du précédent assureur,
 - qu'aucun des conducteurs n'a occasionné de sinistre engageant leur responsabilité, ni sur la période de 7 mois susvisée, ni sur celle des deux mois précédant la dernière échéance annuelle,
 - **s'il s'agit d'une personne déjà titulaire d'un contrat Multirisques 4 roues ou 2 roues auprès de la Matmut :** justifier à l'émission d'une période d'assurance complète (9 mois au moins) sans sinistre avec responsabilité. *(Cette période de référence est comprise entre 9 mois au moins et 12 mois, durée décomptée sur une période de 12 mois consécutifs précédant de 2 mois la dernière échéance annuelle et ce, conformément à l'article 9 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances).*

3. Caractéristiques de l'avantage

Le Bonus Booster **Matmut** permet, à la souscription du nouveau contrat ou à l'échéance annuelle du contrat déjà souscrit auprès de la **Matmut**, de bénéficier d'une évolution deux fois plus rapide du bonus dans les conditions suivantes :

Évolution du coefficient en l'absence de sinistre responsable sur la période susvisée			
Coefficient à la dernière échéance annuelle	0,90 (10 % de bonus)	0,80 (20 % de bonus)	0,72 (28 % de bonus)
	↓	↓	↓
Coefficient selon la réglementation en vigueur à la souscription ou à la prochaine échéance annuelle	0,85 (15 % de bonus)	0,76 (24 % de bonus)	0,68 (32 % de bonus)
	↓	↓	↓
Coefficient tenant compte du Bonus Booster Matmut/AMF Assurances à la souscription ou à la prochaine échéance annuelle	0,80 (20 % de bonus)	0,72 (28 % de bonus)	0,64 (36 % de bonus)

Le Bonus Booster **Matmut** est un avantage commercial qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

Le Bonus Booster **Matmut** est personnel et incessible.

4. Assiette sur laquelle s'applique l'avantage

La prime sur laquelle s'applique le Bonus Booster **Matmut** est la prime de référence pour toutes les garanties souscrites à l'exception :

- des garanties Dommages corporels du conducteur, Protection Juridique suite à accident et Protection Juridique relative au bien assuré,
- des garanties d'Assistance au véhicule et aux personnes transportées de la gamme « Essentiel ».

5. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2015.

6. Informations

Les présentes conditions d'octroi du Bonus Booster **Matmut** sont disponibles sur le site matmut.fr et au sein des Agences **Matmut**.

* Aux Conditions Générales des contrats Multirisques 4 roues et 2 roues figurent :
- la définition des usages Actif et Sérénité,
- l'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des Assurances dite clause de réduction ou de majoration (bonus/malus).